



## PLAN ANNUEL 2022-2023

### ***Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb)***

*Facilite et stimule la création, la production, l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts, et administre des programmes de financement des artistes professionnels dans la province. Fonctionne en tant qu'organisme indépendant fournissant au gouvernement des conseils sur les questions touchant les arts.*

#### **Adresse**

225, rue King St., Suite 201  
Fredericton NB E3B 1E1

#### **Adresse postale**

Boîte postale 20336 PO Box, Kings Place PO  
Fredericton NB E3B 0N7

artsnb.ca

## **MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE D'ARTSNB**

**Honorable Tammy Scott-Wallace**  
**Ministre Tourisme, Patrimoine et Culture**  
**Gouvernement du Nouveau-Brunswick**

Madame la Ministre,

Au nom du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, c'est avec grand plaisir que je vous fais parvenir son plan annuel 2022-2023.

Dans ce plan, vous trouverez les progrès réalisés par le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) dans l'accomplissement de son mandat et la mise en place de programmes et d'activités qui aident à « promouvoir la création et la production d'art » au Nouveau-Brunswick.

Le nouveau plan stratégique 2022-2027 nous a aidé à orienter artsnb dans une voie de croissance et de développement pour les cinq prochaines années.

Permettez-moi de réaffirmer le souhait du conseil d'administration de continuer à exceller dans ses responsabilités.

Veuillez noter que le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick vous remercie de votre soutien continu.

**Victoria Hutt**  
Présidente du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

## RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE AUTOCHTONE

En tant qu'entité provinciale, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick reconnaît qu'il effectue son travail sur le territoire traditionnel non cédé des peuples Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati. Ce territoire est couvert par les « Traités de paix et d'amitié » que ces nations ont signés pour la première fois avec la Couronne britannique en 1726. Ces traités ne portaient pas sur la cession de terres et de ressources, mais reconnaissaient en fait les titres Mi'kmaq et Wolastoqiyik et portaient sur l'établissement de règles pour ce qui devait être une relation permanente entre les nations.

Nous, l'équipe et les membres du conseil, rendons hommage aux anciens, passés et présents, et aux descendants de cette terre. Nous honorons les gardiens du savoir et sollicitons leurs conseils alors que nous œuvrons à développer des relations plus étroites avec les peuples autochtones au Nouveau-Brunswick.

## DÉCLARATION D'ÉQUITÉ

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick s'efforce de contribuer à la création d'un environnement équitable, diversifié et inclusif dans lequel chaque personne a accès aux outils et aux ressources nécessaires pour réaliser ses objectifs créatifs. Nous nous engageons à travailler avec les communautés en quête d'équité pour éliminer les obstacles systémiques fondés sur la race, le genre, la sexualité, l'incapacité, les croyances, l'âge, la géographie et la langue. artsnb reconnaît qu'il s'agit d'une déclaration active, et nous nous attendons à la voir évoluer à mesure que le monde change et que notre conscience se développe.

## MANDAT PRESCRIT PAR LA LOI

Le mandat d'artsnb, tel que défini dans la *Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick* (R.S.N.B. 2011, c.192), est le suivant.

- de faciliter et de promouvoir la création et la production artistiques;
- de favoriser la connaissance et la compréhension des arts et de créer des conditions propices à l'expérience du plaisir qu'ils procurent;
- par l'entremise du ministre, de conseiller le gouvernement sur l'élaboration d'une politique favorable aux arts et sur des questions connexes;
- de promouvoir et de défendre l'excellence dans les arts;
- de célébrer l'excellence artistique par la mise en œuvre et l'administration de programmes visant à reconnaître les réalisations artistiques exceptionnelles;
- d'élaborer et d'administrer pour le compte du ministre des programmes de soutien financier à l'intention des particuliers et des organismes artistiques afin de stimuler la création artistique et de multiplier les occasions de formation professionnelle;
- d'établir et de gérer un système d'évaluation par les pairs, un système de jury ou quelque autre méthode d'évaluation :
  - de la valeur artistique des œuvres, des projets et des propositions qui sont soumis à son appréciation ou à celle du ministre,
  - du choix de nouvelles acquisitions, y compris celles qui sont destinées à la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick;
- d'exercer toutes autres activités ou fonctions ayant trait aux arts que le ministre ordonne ou approuve.

## MISSION

artsnb gère des fonds publics et s'associe à un réseau de partenaires afin de soutenir un écosystème artistique diversifié et durable qui s'épanouit partout au Nouveau-Brunswick. Nous encourageons et célébrons le travail des artistes du Nouveau-Brunswick dans une grande variété de disciplines, et les encourageons à partager leur travail dans la province et partout ailleurs.

## VISION

D'ici 2027 :

- artsnb donne à l'écosystème artistique les moyens de créer de grandes œuvres, de partager une diversité d'histoires dans de nombreuses langues et de contribuer au dynamisme des communautés de la province;
- Nous entretenons des relations durables avec les artistes et nos partenaires, nous fournissons des ressources appropriées à la communauté artistique du Nouveau-Brunswick et nous sommes une force motrice au cœur d'un réseau artistique dans toute la province;
- Un financement accru est accessible à un nombre grandissant et à un éventail plus large et plus diversifié d'artistes vivant et travaillant dans les collectivités du Nouveau-Brunswick;
- La communauté artistique est reconnue pour sa contribution considérable à l'économie, à la qualité de vie, à la vitalité linguistique et culturelle et au lien social du Nouveau-Brunswick;
- L'expression artistique est largement appréciée et célébrée sous toutes ses formes;
- Le travail des artistes du Nouveau-Brunswick est reconnu à l'échelle locale, nationale et internationale.

## VALEURS

- Chez artsnb, nous prônons et apprécions l'empathie, l'ouverture d'esprit et l'harmonie;
- Afin de mieux servir et soutenir l'expression créative et culturelle, nous évoluons, nous nous adaptons et nous répondons aux changements de manière continue;
- Nous nous efforçons d'être efficaces, transparents et responsables dans toutes nos activités;
- Nous utilisons nos oreilles pour écouter et apprendre, et notre voix pour parler, éduquer et célébrer.

## ENGAGEMENTS POUR 2022-2027

Les séances d'engagement des parties prenantes (groupes de discussion) ont relevé de nouveaux points à explorer : certains nous étaient déjà familiers et d'autres, nouveaux. Notre nouveau plan stratégique devrait offrir un meilleur aperçu de nos objectifs et de nos attentes pour les cinq prochaines années. En bref, nous nous engageons à :

- Augmenter et maintenir la communication et les activités d'établissement de relations avec nos partenaires et parties prenantes.
- Rehausser le profil des arts au Nouveau-Brunswick et défendre la pleine reconnaissance de l'importance du travail des artistes.
- Améliorer les programmes, les processus et les accès de manière constante.
- Augmenter la diversité chez artsnb (conseil, personnel, jury).
- Collaborer avec nos partenaires pour aider le secteur à émerger et faire un retour en force après la COVID-19.
- Améliorer notre rôle en recherche, se documenter sur le secteur, partager des histoires en vue de rehausser la sensibilisation et la compréhension des arts et de la culture, des pratiques artistiques, et autres auprès du public, du gouvernement, des médias et des communautés.
- Accroître la capacité d'artsnb (une augmentation des subventions et de la stabilité financière, un personnel suffisant et efficace et un agent permanent ou une agente permanente de liaison autochtone) afin de mieux soutenir la communauté artistique.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### VICTORIA HUTT, PRÉSIDENTE



Victoria Hutt est une graphiste et artiste qui réside à Florenceville-Bristol. Elle travaille pour la Fédération canadienne des métiers d'art. Victoria possède de l'expérience en gestion d'organismes sans but lucratif, en communications et en développement communautaire, et participe activement aux initiatives de mieux-être et de sécurité alimentaire dans sa communauté. Ancienne commissaire et directrice générale d'une galerie d'art, elle détient un baccalauréat ès arts de NSCAD.

### DOMENIC BRO, 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT



Domenic Bro est un réalisateur et producteur acadien originaire de Tracadie. En grande partie autodidacte, il devient rapidement une figure importante de la culture contemporaine acadienne. Son frère François Pierre et lui forment le duo Les frères Breau, qui a créé plus de 300 vidéos depuis 2010 (notamment documentaires, capsules vidéo, publicités, courts-métrages).

## **DARREN MCLEOD, 2<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT**



Darren McLeod vit à Saint-Jean où il occupe le poste de chef du développement et de la collecte de fonds à la UNB Saint John. Il possède une vaste expérience en développement, collecte de fonds, communication, marketing et engagement des parties prenantes dans le secteur sans but lucratif. Parmi les conseils d'administration auxquels il a participé bénévolement, citons SIDA Nouveau-Brunswick et le conseil des arts communautaires de la ville de Saint-Jean, dont il a été président pendant trois ans.

## **JENNIFER STEAD, TRÉSORIÈRE**



Jennifer Stead est une artiste visuelle, directrice et commissaire de la galerie d'art Andrew et Laura McCain à Florenceville-Bristol. Elle possède plus de 25 ans d'expérience en éducation artistique. Elle détient une maîtrise en beaux-arts de l'Université de Calgary, un diplôme en éducation artistique de l'Université McGill et un baccalauréat en beaux-arts de NSCAD.

## HUBERT FRANCIS



Originaire de la Première Nation Mi'kmaq Elsipogtog, Hubert Francis est un musicien et artiste de la scène. Hubert est le chanteur principal d'Eaglefeather, un groupe de rock primé à l'échelle internationale qui combine le chant traditionnel avec le rock contemporain. Depuis plus d'une dizaine d'années, il est également membre de DRUM!, une production musicale de Halifax, en Nouvelle-Écosse.

## JASON GUERRETTE



Jason Guerrette est un auteur-compositeur-interprète de formation classique et est membre fondateur du groupe Spoutnique, nommé au ECMA. Il s'est produit comme soliste dans plusieurs opéras au Nouveau-Brunswick, a fait partie de la cohorte de Star Académie en 2012, a reçu le prix Choix du public de MusiqueNB et a participé à la production L'Acadie, un pays qui se raconte. Jason enregistre en ce moment son premier album solo et est également président de Productions 11 Inc.



## VANESSA MOELLER



Les poèmes et les nouvelles de Vanessa Moeller ont été publiés dans de nombreux périodiques et anthologies, et elle a publié *Our Extraordinary Monsters*, son premier recueil. Elle a travaillé avec *Qwerty* et *The Fiddlehead*, pour les éditions Goose Lane et a été directrice adjointe d'artsnb pendant plusieurs années. Vanessa siège actuellement au conseil d'administration du Festival littéraire Frye et travaille comme rédactrice créative principale chez m5 Marketing Communications. Elle a obtenu une maîtrise en création littéraire à l'Université du Nouveau-Brunswick.

## CHRISTIANA MYERS



Christiana Myers est une commissaire, écrivaine, artiste et éducatrice de musée. Elle a entrepris des projets de commissariat au Canada et à l'international, et travaille en étroite collaboration avec le Musée du Nouveau-Brunswick, le NBCCD et la galerie Third Space. Ses textes critiques ont paru dans plusieurs publications canadiennes. Elle est titulaire d'un baccalauréat en beaux-arts de l'université Mount Allison et d'une maîtrise en pratique curatoriale de la Glasgow School of Art.

*Un siège vacant*

## **EX-OFFICIO**

Cécile LePage, Directrice par intérim, Direction des Arts et culture, Ministère du  
Tourisme, Patrimoine et Culture

Jean-Pierre Caissie, Directeur général, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

## **COMITÉS**

Exécutif

Programmes & jurys

Partenariats

Nominations

Cercle des Aîné.e.s

## **ÉQUIPE**

Corrina Merasty, Agente de liaison autochtone

Tilly Jackson, Agente de programmes

Rebecca Salazar, Agente de programmes

Audrée Hamelin-St-Amour, Agente des communications

Cheryl Lavigne, Adjointe administrative

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET RÉSULTATS POUR 2022-2027

### ***AXE 1: Principes fondamentaux: inclusivité, diversité, équité et accessibilité (IDEA)***

Nous souscrivons aux principes d'inclusivité, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA) dans toutes nos entreprises; ils sont le fondement de tous les autres axes.

#### **Résultats**

1. L'inclusivité, la diversité, l'équité et l'accès imprègnent nos structures, opérations, programmes, décisions et interactions, nous permettant de mieux servir la communauté artistique dans toute sa diversité.
2. La collaboration avec des partenaires du secteur de l'équité nous permettent de mieux connaître les communautés marginalisées et sous-représentées et de s'engager auprès d'elles.

#### **Actions clefs**

- Accroître la diversité au sein du personnel, du conseil d'administration et des jurys afin que nos structures reflètent mieux la diversité de la communauté artistique du Nouveau-Brunswick.
- Augmenter la proportion de subventions accordées aux demandeurs des communautés marginalisées et racialisées, y compris les communautés autochtones, PANDC, 2ELGBTQIA+, aux artistes sourds et handicapés, et les nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick.

## ***AXE 2: Engagement, rayonnement, partenariats***

artsnb rayonnera et s'engagera davantage dans un réseau plus varié de partenaires et d'intervenants, afin de mieux les informer du financement et des ressources que nous offrons. En retour, artsnb aura une meilleure compréhension de leurs besoins.

### **Résultats**

1. Accroître notre présence et notre engagement dans les communautés à l'échelle du Nouveau-Brunswick afin de mieux nous connaître les uns les autres ; en accordant une attention particulière aux communautés autochtones et aux groupes marginalisés.
2. Rejoindre les artistes par tous les moyens disponibles et leur fournir l'information nécessaire pour s'épanouir et réussir à long terme.
3. Célébrer et mettre en valeur le travail des artistes du Nouveau-Brunswick.

### **Actions clefs**

- Être présent physiquement sur le territoire, interagir avec la clientèle et les parties prenantes; offrir des ateliers et participer aux forums pour sensibiliser les gens à nos programmes et ressources; et en apprendre davantage au sujet des arts dans les communautés.
- Implanter une campagne de sensibilisation pour clarifier le rôle d'artsnb auprès des parties prenantes, de sorte qu'ils comprennent comment artsnb s'intègre à l'écosystème artistique au Nouveau-Brunswick.
- Chercher des occasions d'apprentissage afin d'accroître notre compréhension des besoins et des défis auxquels sont confrontés les parties prenantes de l'équité, et développer des moyens de les adapter et de les satisfaire.
- Travailler avec des partenaires soucieux de l'équité qui peuvent nous conseiller, nous aider à établir des liens avec les groupes marginalisés, et adapter nos processus et programmes pour mieux les soutenir.
- Continuer à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre des recommandations du Rapport sur le statut de l'artiste et dans les efforts de rétablissement après la pandémie de la COVID-19.

### ***AXE 3: Données, recherche, analyse***

artsnb s'appuiera sur la recherche et les données pour guider ses décisions afin de mieux desservir sa clientèle et ses partenaires, et publiera régulièrement ses constats pour les tenir mieux informés et mieux outillés.

#### **Résultats**

1. Améliorer notre compréhension des activités et des pratiques soutenues par artsnb par la recherche et l'analyse.
2. Améliorer la compréhension du public et du gouvernement en ce qui a trait à la communauté artistique du Nouveau-Brunswick par le partage d'informations.

#### **Actions clefs**

- Déployer le formulaire d'auto-identification volontaire (AIV) qui nous aidera à mieux recueillir l'information démographique, comprendre comment les subventions d'artsnb sont accordées, ainsi que nous permettre de mieux informer nos parties prenantes.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de recherche de plusieurs années; partager des perspectives et faire le point sur les efforts pour remédier aux lacunes en matière de financement et de ressources.

## ***AXE 4: Financement, ressources, accès***

artsnb continuera à travailler avec ses partenaires et le gouvernement afin de maintenir le financement, les ressources humaines et la technologie lui permettant de soutenir le vaste écosystème artistique du N.-B. afin que celui-ci puisse prospérer.

### **Résultats**

1. Améliorer constamment nos programmes et simplifier nos processus afin de bonifier l'accès au financement et aux ressources à un éventail plus diversifié de candidats et candidates.
2. Accroître le financement et le soutien à la création, la production et la diffusion à l'intention d'une clientèle plus diversifiée.
3. Renforcer la capacité, la formation et les ressources d'artsnb pour mieux servir la communauté artistique, en visant à optimiser la charge de travail de l'équipe et à tirer parti de la contribution du conseil d'administration.

### **Actions clefs**

- Convertir le poste d'agent ou d'agent de liaison autochtone à un poste permanent; créer un prix supplémentaire de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts autochtones.
- Rationnaliser le processus de demande de tous nos programmes et mettre notre site web à jour, afin d'augmenter l'accessibilité aux groupes en quête d'équité.
- Consulter les bailleurs de fonds gouvernementaux et coordonner des efforts pour harmoniser le financement des arts, afin de réduire les lacunes et de faire en sorte que les fonds accordés aient une plus grande influence sur le secteur.
- Embaucher une personne consultante pour réviser les politiques de gouvernance et fournir des formations régulières aux membres du conseil pour les aider à mieux comprendre et remplir leur rôle.

## PRÉSENTATION DU PLAN ANNUEL 2022-2023

Ce plan annuel se base sur le nouveau plan stratégique 2022-2027 d'artsnb, qui comprend quatre objectifs principaux, énumérés dans les pages suivantes :

- Inclusivité, diversité, équité et accessibilité (IDEA)
- Engagements, rayonnement et partenariats
- Données, recherches et analyse
- Financement, ressources et accès

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick utilise le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts/Arts Development Trust Fund afin de faciliter et de promouvoir la création artistique et d'administrer des programmes de financement pour les artistes professionnel.le.s de la province.

Le montant total reçu du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts est investi au complet dans les programmes de subvention à l'intention des artistes.

## LES PROGRAMMES DE FINANCEMENTS

- Création (2 dates limites par année)
- Documentation (2 dates limites par année)
- Développement de carrière (6 dates limites par année)
- Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts (biennuel)
- Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et artistes émergents
- Équinoxe pour les artistes autochtones (2 dates limites par année)
- Bourses d'études en arts
- Artiste en résidence
- Résidences de création - Québec
- Soutien à l'accès aux services
- Aide à la production d'une demande

Détails en annexe.

# Cadre stratégique d'artsnb 2022-2027

## MISSION

artsnb gère des fonds publics et s'associe à un réseau de partenaires afin de soutenir un écosystème artistique diversifié et durable qui s'épanouit partout au Nouveau-Brunswick. Nous encourageons et célébrons le travail des artistes du Nouveau-Brunswick dans une grande variété de disciplines, et les encourageons à partager leur travail dans la province et partout ailleurs.

## VISION

D'ici 2027:

- artsnb donne à l'écosystème artistique les moyens de créer de grandes œuvres, de partager une diversité d'histoires dans de nombreuses langues et de contribuer au dynamisme des communautés de la province;
- Nous entretenons des relations durables avec les artistes et nos partenaires, nous fournissons des ressources appropriées à la communauté artistique du Nouveau-Brunswick et nous sommes une force motrice au cœur d'un réseau artistique dans toute la province;
- Un financement accru est accessible à un nombre grandissant et à un éventail plus large et plus diversifié d'artistes vivant et travaillant dans les collectivités du Nouveau-Brunswick;
- La communauté artistique est reconnue pour sa contribution considérable à l'économie, à la qualité de vie, à la vitalité linguistique et culturelle et au lien social du Nouveau-Brunswick;
- L'expression artistique est largement appréciée et célébrée sous toutes ses formes;
- Le travail des artistes du Nouveau-Brunswick est reconnu à l'échelle locale, nationale et internationale.

## VALEURS

- Chez artsnb, nous prônons et apprécions l'empathie, l'ouverture d'esprit et l'harmonie;
- Afin de mieux servir et soutenir l'expression créative et culturelle, nous évoluons, nous nous adaptons et nous répondons aux changements de manière continue;
- Nous nous efforçons d'être efficaces, transparents et responsables dans toutes nos activités;
- Nous utilisons nos oreilles pour écouter et apprendre, et notre voix pour parler, éduquer et célébrer.

### AXE 1 PRINCIPES FONDAMENTAUX

Nous respectons les principes **Inclusivité, Diversité, Équité et Accessibilité (IDEA)** dans tout ce que nous entreprenons. Ils forment le cœur de tous nos autres objectifs stratégiques.

#### RÉSULTATS

1. S'assurer que les principes d'inclusivité, de diversité, d'équité et d'accessibilité imprègnent nos structures, nos opérations, nos décisions et nos interactions, ce qui permet d'offrir un meilleur service à la communauté artistique dans son ensemble.
2. Collaborer avec les partenaires des secteurs en quête d'équité pour en apprendre au sujet des communautés marginalisées et sous représentées, ainsi que pour communiquer avec elles.

### AXE 2 ENGAGEMENTS, RAYONNEMENT, PARTENARIATS

artsnb communiquera et collaborera avec un grand nombre de partenaires et de parties prenantes diversifiés afin de les informer des subventions et des ressources que nous offrons. En retour, nous serons en mesure de mieux comprendre les besoins de la communauté.

#### RÉSULTATS

1. Augmenter notre présence et notre engagement dans les communautés au Nouveau-Brunswick pour apprendre à se connaître; porter une attention particulière aux communautés autochtones et aux groupes marginalisés.
2. Rejoindre les artistes par tous les moyens disponibles et leur fournir l'information nécessaire pour s'épanouir et réussir à long terme.
3. Célébrer et mettre en valeur le travail des artistes du Nouveau-Brunswick.

### AXE 3 DONNÉES, RECHERCHES, ANALYSE

artsnb s'appuiera sur la recherche et les données pour prendre des décisions afin de mieux servir ses parties prenantes et sa clientèle diversifiées, et publiera ses trouvailles régulièrement pour mieux les informer et les outiller.

#### RÉSULTATS

1. Raffiner notre compréhension des activités et des pratiques soutenues par artsnb par le biais de recherches et d'analyses.
2. Partager des informations pour améliorer la compréhension du public et du gouvernement au sujet de la communauté artistique au Nouveau-Brunswick.

### AXE 4 FINANCEMENT, RESSOURCES, ACCÈS

artsnb continuera de travailler auprès de ses partenaires et du gouvernement pour s'assurer qu'il dispose des ressources financières, technologiques et humaines nécessaires pour soutenir le grand écosystème artistique du N.-B., afin que ce dernier puisse prospérer.

#### RÉSULTATS

1. Améliorer continuellement nos programmes et optimiser nos processus afin d'améliorer l'accès au financement et aux ressources pour des candidats et candidates aux profils diversifiés.
2. Augmenter le financement et le soutien à la création, à la production et à la présentation d'œuvres d'arts à l'intention d'une clientèle plus diversifiée.
3. Renforcer la capacité, la formation et les ressources d'artsnb pour mieux servir la communauté artistique, pour optimiser la charge de travail de l'équipe et tirer parti de l'apport du conseil d'administration.



## PRINCIPALES ACTIONS POUR 2022-2023

Avec des mesures de performance objectives spécifiques aux buts et objectifs.

BUTS ET OBJECTIFS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
Mise en œuvre du nouveau Plan stratégique 2022-2027	Direction générale Conseil d'administration	En cours
<b><i>AXE 1: Principes fondamentaux: inclusivité, diversité, équité et accessibilité (IDEA)</i></b>		
Communiquer avec GNB, par l'entremise de la ministre, la nécessité d'avoir plus de diversité au sein du conseil d'administration et présenter une justification de nos recommandations.	Direction générale Conseil d'administration	31 mars 2023
Élaborer un plan de rayonnement pour les communautés marginalisées, visant à : demander des conseils, s'engager avec des individus et des organismes, participer à l'échelle communautaire pour améliorer notre compréhension des problèmes et des défis.	Direction générale Agentes de programmes Agente des communications	31 mars 2023
<b><i>AXE 2: Engagement, rayonnement et partenariats</i></b>		
Convertir le poste de liaison autochtone en poste permanent et élaborer un plan pluriannuel pour soutenir le rayonnement auprès des communautés autochtones.	Conseil d'administration Direction générale	31 mars 2023
Sur la base de données et de consultations, rédigez un budget pour plus de financement pour les subventions en 2023-24, afin d'aider les artistes à traverser le bouleversement de la pandémie.	Direction générale Comité des programmes et jurys/ Conseil d'administration	Automne 2022
Étudier la possibilité d'élaborer un nouveau Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts à l'intention des artistes autochtones.	Direction générale Cercle des aînés Conseil d'administration	En cours

### ***AXE 3: Données, recherches et analyse***

Rehausser le profil d'artsnb dans toute la province et faire connaître les ressources qu'artsnb offre aux artistes professionnel.le.s afin d'accroître leur capacité de créer, de diffuser et de promouvoir leur travail, et de devenir plus autonomes.	Direction générale Agentes de programmes Agente des communications	En cours
Mettre en œuvre le formulaire et le processus d'auto-identification volontaire (AIV) pour la collecte de données. Ces données contribueront à la prise de décisions concernant l'augmentation de la diversité à tous les niveaux de l'organisation.	Agentes de programmes Direction générale Comité des programmes et jurys	Été 2022
Élaborer un plan de recherche pluriannuel.	Direction générale Agentes de programmes Comité des programmes et jurys	Première ébauche hiver 2023
Continuer à collaborer avec des partenaires stratégiques sur le statut de l'artiste par l'intermédiaire du comité de transition dirigé par TPC.	Direction générale Présidence du Conseil	En cours
Collaborer avec des partenaires aux efforts visant à aider les artistes du Nouveau-Brunswick à se remettre du ralentissement économique de la pandémie de COVID.	Direction générale Conseil d'administration	En cours

### ***AXE 4: Financement, ressources et accès***

Commencer à accorder la révision du programme afin d'améliorer la clarté et l'accessibilité de l'information, en éliminant les incohérences d'un programme à l'autre et en facilitant l'accès.	Agentes de programmes Direction générale Comité des programmes et jurys	Automne 2022 Hiver 2023 Automne 2023
Explorer les possibilités de financement grâce à une initiative de stratégie numérique pour développer des outils numériques pour aider à rationaliser notre propre travail et alléger la charge de travail du personnel.	Direction générale	31 mars 2023

Mettre à jour les politiques de gouvernance et demander de la formation pour le conseil d'administration.	Direction générale Conseil d'administration	31 mars 2023
Consulter le secteur et d'autres bailleurs de fonds provinciaux, y compris TPC, MusiqueNB, NB Film Coop, etc. pour comprendre où se trouvent les lacunes dans le financement, identifier les intervenants touchés et trouver des solutions concertées pour combler ces lacunes.	Direction générale Agentes de programmes	En cours

## SURVOL FINANCIER POUR 2022-2023

31 mars 2022

	<b>22-23</b>
<b>REVENUS</b>	<b>\$</b>
Fonds de fiducie pour les arts	1 200 000
TPC – Financement de base	535 000
Autres subventions et commandites	27 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 762 000</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Subventions, bourses & prix	1 200 000
Jurys	30 000
Conseil & comités	25 000
Salaires & bénéfices	368 650
Administration (excl. Salaires)	76 350
Rapport annuel	12 000
Partenariat liaison autochtone	20 000
Prix de la lieutenant-gouverneure & promo	--
<b>TOTAL</b>	<b>1 762 000</b>

# ANNEXE

## DATES LIMITES DES PROGRAMMES

### **1<sup>er</sup> avril**

- Création (1 de 2)
- Documentation (1 de 2)

### **1<sup>er</sup> mai**

- Développement de carrière (1 de 6)

### **15 juin (à confirmer)**

- Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts

### **1<sup>er</sup> juillet**

- Développement de carrière (2 de 6)

### **1<sup>er</sup> août**

- Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et artistes émergents

### **1<sup>er</sup> septembre**

- Développement de carrière (3 de 6)

### **15 septembre**

- Équinoxe pour les artistes autochtones (1 de 2)

### **1<sup>er</sup> octobre**

- Création (2 de 2)
- Documentation (2 de 2)

### **1<sup>er</sup> novembre**

- Développement de carrière (4 de 6)

### **1<sup>er</sup> janvier**

- Développement de carrière (5 de 6)

### **1<sup>er</sup> février**

- Bourses d'études en arts
- Artiste en résidences
- Résidences de création - Québec

### **1<sup>er</sup> mars**

- Développement de carrière (6 de 6)

### **15 mars**

- Équinoxe pour les artistes autochtones (2 de 2)

## APERÇU DES PROGRAMMES

Voici un aperçu de chaque programme.

### Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et artistes émergents

**Date limite :** 1<sup>er</sup> août

**Montant maximal de la subvention :** 2 500 \$

**Dépenses admissibles:**

- Acquisition unique de matériel artistique, d'équipement technique, de logiciels ou de périphériques nécessaires pour faire avancer la création future d'œuvres artistiques
- L'amélioration du studio ou de l'espace de répétition, de production ou de présentation de l'artiste.

### Artiste en résidence

**Date limite :** 1<sup>er</sup> février

**Montant maximal de la subvention :** voir ci-dessous

**Pour les individus et les organismes sans but lucratif**, le niveau de financement correspond à 100 % du budget jusqu'à un maximum de :

- **5 000 \$** pour les projets de zéro à six mois (court terme)
- **10 000 \$** pour les projets de six à douze mois (complet)

**Pour les institutions et les organismes à but lucratif**, le niveau de financement correspond à 50 % du budget (l'organisme hôte doit contribuer à un minimum de 50 % des coûts) jusqu'à un maximum de :

- **5 000 \$** pour les projets de zéro à six mois (court terme)
- **10 000 \$** pour les projets de six à douze mois (complet)

Les artistes individuels qui planifient un projet de résidence d'une durée de trois mois et moins **ne sont pas** admissibles à ce programme, et sont invités à déposer une demande pour le programme Développement de carrière : Artiste en résidence.

## Bourses d'études en art

**Date limite :** 1<sup>er</sup> février

**Montant maximal de la subvention:** **2 500 \$** pour les études à temps plein **OU**  
**1 000 \$** pour les études à temps partiel ou à court terme

**Les projets admissibles** sont ceux avec lesquels le candidat étudiera l'une des disciplines artistiques énumérées ci-dessus (ou l'administration des arts) en s'inscrivant à :

- Un programme d'études postsecondaires à temps plein
- Un programme d'études à temps plein dans une école
- Des études à court terme ou un mentorat avec un professeur privé

Les études doctorales **ne sont pas** éligibles.

Les artistes professionnels à la recherche d'aide financière pour les études devraient consulter le volet Développement professionnel du programme Développement de carrière.

## Développement de carrière : Arts sur invitation

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre

**Montant maximal de la subvention :** 2 000 \$

Les **projets admissibles** sont ceux dans lesquels :

- Le candidat a été invité à avoir son travail interprété, présenté ou exposé lors d'un festival, d'une compétition ou d'une exposition artistique, et
- L'événement se déroule à plus de 150 km de la résidence du candidat.

Les **dépenses admissibles** sont limitées aux frais suivants

- Le transport y compris les billets d'avion, d'autobus ou de train; le transport au sol tels que taxis, péages et stationnement; et le fret **OU** 40¢ par kilomètre parcouru dans un véhicule personnel.
- L'hébergement y compris les frais d'hôtel **OU** 25 \$ par nuitée si le candidat est hébergé par des membres de la famille, des amis ou une organisation hôte.

## Développement de carrière : Artiste en résidence

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre

**Montant maximal de la subvention :** 10 000 \$

Les **projets admissibles** sont ceux dans lesquels le candidat a été invité à participer à une résidence d'une durée de **trois (3) mois ou moins** qui leur permettra de poursuivre un projet spécifique lié à leur activité créatrice.

**Pour les résidences se déroulant à plus de 150 km** de la résidence du candidat, les dépenses éligibles comprennent :

- Jusqu'à 3 000 \$ par mois pour la subsistance et les dépenses de projet
- Jusqu'à 1 000 \$ pour le transport et l'hébergement pendant le déplacement de/vers le lieu de la résidence

**Pour les résidences se déroulant à moins de 150 km** de la résidence du candidat, les dépenses éligibles comprennent :

- Jusqu'à 1 500 \$ par mois pour la subsistance et les dépenses de projet

## Développement de carrière : Développement professionnel

**Dates limites:** 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre

**Montant maximal de la subvention:**     **2 500 \$** pour les études à temps plein **OU**  
                                                          **1 500 \$** pour études à temps partiel ou à court  
                                                          terme

Les projets admissibles sont ceux avec lesquels le candidat étudiera l'une des disciplines artistiques énumérées ci-dessus en s'inscrivant à :

- Un programme d'études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel; ou
- Un programme d'études à temps plein dans une école spécialisée en art; ou
- Des études à court terme ou un mentorat avec un professeur privé.

Les études doctorales ne sont pas admissibles.

Les candidats qui ont l'intention de poursuivre des études dans le domaine des arts mais qui ne répondent pas encore aux critères d'artiste professionnel sont invités à postuler pour le programme de Bourses d'études en arts.



## Développement de carrière : Professionnalisation et promotion

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre

**Montant maximal de la subvention :** 1 500 \$

Les **projets admissibles** devraient répondre à l'un des critères suivants :

- Le candidat embauchera un professionnel pour documenter leur travail artistique pour leur portfolio; **OU**
- Le candidat collabora avec un critique d'art ou un conservateur professionnel pour produire une documentation critique concernant l'œuvre de l'artiste ou son épanouissement artistique; **OU**
- Le candidat embauchera un professionnel pour élaborer un site web ou encore mettre à jour un site existant pour mettre en valeur leur travail artistique professionnel.

## Création

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> octobre

**Montant maximal de la subvention :** **5 500 \$** pour les artistes émergents (catégorie C)  
**11 000 \$** pour les artistes à mi-carrière (catégorie B)  
**16 500 \$** pour les artistes chevronnés (catégorie A)

Les candidats doivent consulter l'Annexe B : Critères par discipline pour les artistes chevronnés, à mi-carrière et émergents pour vérifier leur admissibilité à une bourse de catégorie A, B ou C.

Les projets admissibles doivent répondre aux critères figurant à l'Annexe C : Critères d'admissibilité de projet par discipline. (*Voir la description de programme pour plus de détails*)

Les **dépenses admissibles** comprennent :

- Jusqu'à **2 000 \$ par mois** pour la subsistance, et uniquement pour le candidat principal;
- Les **frais d'exécution** reliés à la réalisation d'un projet admissible y compris les matériaux, la location d'espace, la location d'équipement, les frais d'artiste (par exemple pour les collaborateurs), les services professionnels, la commande d'œuvres et l'acquisition des droits; et
- Les **frais de transport et d'hébergement** pour un déplacement supérieur à 150 km.

## Résidences de création – Québec

**Date limite :** 1<sup>er</sup> février

**Montant maximal de la subvention :** 10 000 \$

Les **projets admissibles** sont ceux dans lesquels le candidat a été invité à participer à une résidence de création ou de ressourcement au Québec pendant un à trois mois. *(Voir la description de programme pour plus de détails)*

Les **dépenses éligibles** comprennent :

- Jusqu'à 3 000 \$ par mois pour la subsistance et les dépenses de projet
- Veuillez noter : Si l'organisation hôte fournit un hébergement, ce dernier devrait être divulgué en tant que contribution en nature dans le budget pour le projet
- Jusqu'à 1 000 \$ pour le transport et l'hébergement pendant le déplacement de/vers le lieu de la résidence

## Documentation

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> octobre

**Montant maximal de la subvention :** 8 500 \$

Les **projets admissibles** comprennent la recherche, le développement et la création de matériel original de documentation et de mise en contexte de l'activité, la production ou l'histoire artistique. *(Voir la description de programme pour plus de détails)*

Les **dépenses admissibles** comprennent :

- Jusqu'à **2 000 \$ par mois** pour la subsistance, et uniquement pour le candidat principal;
- Les **frais d'exécution** reliés à la réalisation d'un projet admissible y compris les couts d'achats de droits, de recherche, de production et de distribution ; et
- Les **frais de transport et d'hébergement** pour un déplacement supérieur à 150 km.

## Programme Équinoxe pour les artistes autochtones

**Dates limites :** 15 septembre, 15 mars

**Montant maximal de la subvention :** 5 000 \$

Le Programme Équinoxe soutient les artistes, conservateurs et collectifs autochtones pour supporter la création artistique, le développement professionnel et le renforcement des capacités. Il y a trois types de subventions Équinoxe :

- **Recherche et développement**  
Offre aux candidats l'occasion de rechercher et d'améliorer leurs pratiques artistiques par le biais d'ateliers, de mentorats et de résidences. Les fonds peuvent rembourser les coûts pour les frais de participation et/ou de déplacement.
- **Nouvelles œuvres**  
Fournit aux candidats un financement pour la création de nouvelles œuvres, et accorde de la valeur aux projets avec des dialogues spécifiquement culturels.
- **Connexions**  
Fournit des fonds pour rassembler des artistes au moyen de conférences, d'ateliers, de rencontres et d'autres activités qui favorisent les relations, les connexions et les partenariats artistiques renforçant la communauté artistique autochtone.

**Les artistes, curateurs, collectifs et groupes autochtones sont admissibles.** Les étudiants à temps plein, bandes de Premières Nations et les groupes autochtones directement liés aux bandes ne sont pas admissibles.

## Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts

Les Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts visent à reconnaître la contribution exceptionnelle des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick.

Un prix de **20 000 \$** peut être attribué, une fois aux 2 ans, dans chacune des trois catégories suivantes :

- **Arts visuels** (incluant architecture, métiers d'art, arts médiatiques et photographie)
- **Arts de la scène** (incluant danse, musique et théâtre)
- **Arts littéraires** (incluant traduction littéraire, performance littéraire, littérature orale et conte). Les prix pour les arts littéraires alternent entre le français et l'anglais.

## Soutien à l'accès aux services

**Dates limites :** Divers – voir les descriptions des programmes

**Montant maximal de la subvention :** 500 \$

Le programme **Soutien à l'accès aux services** est conçu pour fournir un financement supplémentaire aux **récipiendaires de subventions** qui identifient le besoin d'obtenir des **mesures de soutien propres à leur situation de handicap** et nécessaires pour mener à bien les activités qu'ils proposent.

**Les artistes qui s'auto-identifient comme sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale**, peuvent demander des fonds supplémentaires pour couvrir les dépenses liées à des services et à des aides spécifiques, notamment (sans s'y limiter) à: l'embauche d'interprètes en langage gestuel ou d'accompagnateurs personnels; la location d'équipement spécialisé; ou les frais de transport et d'hébergement liés spécifiquement à la situation de handicap.

Les demandes de **Soutien à l'accès aux services** sont traitées comme des informations confidentielles et **ne sont pas évaluées par un jury de pairs**. Les demandes sont examinées et attribuées selon le principe du cas par cas par le personnel d'artsnb.

## Aide à la production d'une demande

**Dates limites :** Divers – voir les descriptions des programmes

**Montant maximal de la subvention :** 200 \$

Le programme d'**Aide à la production d'une demande** est conçu pour fournir un financement :

- Aux artistes qui s'identifient comme étant sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale, et qui sont confrontés à des **obstacles liés spécifiquement à leur handicap** dans le cadre du processus de demande de subvention en ligne
- Aux artistes autochtones confrontés à des **barrières linguistiques, géographiques et/ou culturelles** dans le cadre du processus de demande de subvention en ligne.

Les fonds d'**Aide à la production d'une demande** peuvent être utilisés pour des services et des aides spécifiques, notamment, mais sans s'y limiter à : l'élaboration de la candidature, la traduction du langage gestuel vers l'anglais ou le français écrit, la traduction des langues autochtones vers l'anglais ou le français écrit, les services généraux de transcription ou d'édition et d'organisation du matériel d'appui.